

LETTRE OUVERTE DU COLLECTIF ANTI DECHARGE XXL
AUX CANDIDAT(E)S AUX MUNICPALES

Les élections municipales des 15 et 22 mars dans le Haut-Var devraient remettre au cœur des enjeux la question de la collecte et du traitement des déchets.

Sans revenir sur l'historique, en nous félicitant des résultats obtenus grâce à une très forte mobilisation citoyenne, nous ne pouvons nous satisfaire des positions de principe prises par les élus locaux, municipalités ou communauté de communes.

Ce que nous vous demandons aujourd'hui, pour sortir des griffes de la multinationale PAPREC et de ses « associés » Sartorius et Pizzorno, c'est d'afficher clairement votre détermination dans vos programmes et ce, par écrit. Les motions votées ont été un premier pas que nous avons salué. Il est absolument nécessaire maintenant de prendre des positions très fermes, des mesures concrètes pour barrer la route à PAPREC et à ses proxys.

Pour ce qui est spécifiquement de la commune d'Aups :

1. Faire contrôler régulièrement, par un organisme indépendant, les apports de déchets sur le site des Eaux Blanches. Rendre publics les résultats de ces contrôles.
2. Préparer la fin du bail mairie / Sartorius (Etude juridique) en refusant son renouvellement voire en l'écourtant. Mettre en place des dispositifs de contrôle renforcés et un suivi environnemental continu, rendu public
3. Interdire l'accès aux poids lourds (sauf secours) sur la piste K58 qui relie les routes d'Aups à Tourtour et d'Aups à Villecroze

Pour ce qui est de la Communauté de Communes des Lacs et Gorges du Verdon :

1. Lancer des audits sur le « service » rendu par Pizzorno
2. Dénoncer la DSP avec Pizzorno.
3. Reprendre la main sur la gouvernance en créant des syndicats publics locaux, des régies publiques ou des Sociétés d'Economie Mixte à échelle intercommunale, afin de garder la maîtrise des choix techniques, des distances de traitement et des investissements, plutôt que de les déléguer à de grands groupes.
4. S'opposer à la mise en place de la taxe incitative sur la collecte des ordures ménagères

Pour l'ensemble des communes concernées :

1. Soumettre à référendum décisionnel les questions relatives à la collecte, le stockage et le traitement des déchets
2. Mettre en place des Obligations Réelles Environnementales (ORE) permettant de graver dans le temps des protections environnementales sur un foncier (Aups, Tourtour, Salernes).
3. Refuser tout projet sur des zones sensibles (aires de captage, zones karstiques, secteurs à forte valeur paysagère ou touristique)
4. Soutenir les filières locales existantes en aidant financièrement ou logistiquement les recycleries, ressourceries, ateliers de réparation et structures de l'économie sociale et solidaire, qui prolongent la durée de vie des objets et réduisent fortement les volumes collectés.
5. Séparer finement les flux de déchets dès la collecte : biodéchets, recyclables, encombrants, déchets du bâtiment, déchets verts. Cette organisation permet un traitement local adapté (plateformes de compostage, petites unités de tri, recycleries) plutôt qu'un envoi massif vers des installations style décharge XXL.
6. Limiter la vitesse et le tonnage des poids lourds sur la route d'Aups à Tourtour
7. Solliciter le Conseil Départemental pour classer la zone des Eaux Blanches en Espace Naturel Sensible